

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AE99

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Aide publique au développement »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à informer le Parlement sur le non-respect de la trajectoire fixée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP entend demander au Gouvernement un rapport visant à informer le Parlement sur le non-respect de la trajectoire fixée par la loi du 4 août 2021.

En effet, la loi du 4 août 2021 avait fixé l'objectif d'atteindre 0,7 % du RNB pour l'Aide publique au développement en 2025, même si cet objectif avait ultérieurement été repoussé à 2030.

L'annonce du report à 2030 de l'atteinte de l'objectif d'allouer 0,7 % du RNB à l'APD est un recul sans précédent. Repousser l'atteinte de cet objectif représenterait un manque à gagner pour le développement international de 10,9 milliards d'euros entre 2025 et 2030, alors que la multiplication des crises, les conflits, les risques sanitaires et les impacts du dérèglement climatique

nous imposent un engagement renforcé pour la solidarité internationale et pour la préservation des biens communs. Le report de l'objectif est également le signe d'un mépris flagrant du Parlement, dont la volonté exprimée dans la loi de 2021 est piétinée par l'exécutif.

Afin d'atteindre la cible initiale, que nous continuons donc à préconiser, le Gouvernement avait indiqué des crédits prévisionnels pour la mission APD de 6,99 Md€ en 2025. Or, le projet actuel indique des crédits s'élevant uniquement à 5,6 Md€ en AE et à 5,1 Md€ en CP, bien en deçà de l'objectif. Ces crédits laissent également à désirer quant à la nouvelle cible de 2030.

Ainsi, le groupe LFI-NFP souhaite, par le biais de cet amendement, que le Parlement soit informé des raisons du non-respect de cette cible pour 2025, mais également du non-respect provisoire de la nouvelle cible pour 2030.